

AVIS de MARCHÉ

2019_006

Prestations de services pour la location d'hélicoptères avec équipage

1. Pouvoir adjudicateur

Parc amazonien de Guyane

1 rue de la canne à sucre,
97354 Rémire-Montjoly
Téléphone : 0594 29 12 52
Télécopie : 0594 29 26 58

2. Procédure de passation

Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L 1111-4, L 2124-2, L 2125-1 1°, R 2113-3, R 2124-2, R 2161-2 à R 2161-5, R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du Code de la commande publique,

Il s'agit d'un marché de services passé selon la technique d'achat de l'accord-cadre à bons de commande sans mini-maxi mono-attributaire.

3. Objet de la consultation – Lieu d'exécution

Il s'agit de prestations de service pour la location d'hélicoptères mono-turbine ou bi-turbines avec équipage pour les missions des personnels du Parc Amazonien de Guyane (PAG), ou des personnes porteuses d'un ordre de tournée ou mission rédigé et signé par leur structure d'appartenance dans le cadre d'un projet commun, ou les personnels non agents du PAG mais missionnés par celui-ci sur la base d'une décision du directeur.

La description des prestations est précisée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Lieu d'exécution : tout le territoire de la Guyane, et plus particulièrement le territoire sud Guyane (communes de Maripasoula, Camopi, Saül, Papaïchton et St Elie).

4. Décomposition de la prestation

Le marché n'est pas alloté au sens des articles L2113-11 et R2113-2 du Code de la commande publique 32, au motif que: la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

5. Nomenclature communautaire

La classification principale et complémentaire conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est :

60424120-3 : location d'hélicoptères avec équipage

6. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées



7. Durée du marché

Le marché est conclu pour une période d'une année à compter de sa notification.

Il pourra être renouvelé trois (3) fois annuellement par le pouvoir adjudicateur, par reconduction expresse.

8. Justificatifs à produire : Conditions de participation

Cf. règlement de la Consultation

9. Critères de jugement

Les offres seront jugées en fonction des critères de prix et de valeur technique des offres, dont le détail et la pondération sont précisées dans les documents de la consultation.

10. Modalités de financement / Paiement

Cf. document de consultation

11. Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé.

Les candidats auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation via la plate-forme des achats de l'état PLACE, à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

12. Date limite de réception des offres

Vendredi 26 juillet 2019 à 12h00 (heure de Guyane)

13. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

14. Renseignements d'ordre administratifs et techniques

Cf. RC.

15. Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Cayenne

7, rue Schoelcher B.P. 5030 97305 Cayenne Cedex

Tel. 05 94 25 49 70

Télécopie : 05 94 25 49 71

Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr

16. Organes de publication

Plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

BOAMP : annonce n°19-93061

JOUE : n° de référence FR005/2019-053595

Site internet du PAG